REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 19

DATE DE LA CONVOCATION

01 10 13

DATE D'AFFICHAGE

01 10 13

Objet:

2013-16-10-11 Santé : Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibération du Comité Syndical du : Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

L'an: 2013

Et le : SEIZE OCTOBRE A : ONZE HEURES

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s'est réunion au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

L.ANGUERA (CdC Canalirou), J.ARCAS (Conseil Général), JN. BADENAS (Conseil Général), G.BARO (CdC Orb-Taurou), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F. BOUTES (Conseil Général), J.CABROL (CdC Pays ST-Ponais), N.ETIENNE (Conseil Général), JL.FALIP (Conseil Général), Y.FRAÏSSE (CdC Minervois), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon), J. HUC (CdC Coteaux & Chateaux), RM.LOSMA (Bédarieux), M.OLMOS (CdC Le Minervois), D.PASSET (Le Poujol/orb), R.PAILLES (Conseil Général), Y.POUJOL (CdC Combes et Taussac), G.ROUDIER (CdC Orb & Taurou), E.VILLANEUVA (CdC Faugères)

SOUS-PREFECTURE

REQULE

2 2 OCT. 2013

SERVICE COURRIER

Objet : Santé : Comité de pilotage du Contrat Local de Santé

Le 4 juillet 2013, en présence de Martine Aoustin, Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé, vous m'avez autorisé à signer un Contrat Local de Santé (CLS), sur la période 2013 – 2016.

La gouvernance associée à cette démarche prévoit la constitution d'un comité de pilotage composé des signataires du CLS:

- Pour l'ARS, la Directrice Générale, représentée par le Directeur de la Santé Publique et de l'Environnement et le Délégué Territorial de l'Hérault,
- Pour le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles : le Président du Syndicat Mixte et le Président de la commission Services à la Population.

Afin de garantir un bon fonctionnement du comité de pilotage, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de désigner 2 élus suppléants, de les autoriser à participer aux comités de pilotage et de l'autoriser à leur donner un pouvoir en cas d'absence.

Monsieur le Président propose de désigner :

- Jean Arcas, comme suppléant du Président du Syndicat Mixte,
- Josian Cabrol, comme suppléant du Président de la commission Services à la Population.

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de désigner des suppléants au comité de pilotage du Contrat Local de Santé, sur la nomination de Jean Arcas et de Josian Cabrol aux postes de suppléants et, en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de désigner des suppléants au comité de pilotage du Contrat Local de Santé, sur la nomination de Jean Arcas et de Josian Cabrol aux postes de suppléants et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 16 octobre 2013.

Le Président,

· Bander Francis BOUTES SOUS-PREFECTURE

SERVICE COURRIER